

CRÉPOL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019:

Présentation du projet de construction sur la zone AUa3 par VRH :

Mr Larue de Valence Romans Habitat explique au conseil municipal l'état d'avancée du projet de la zone AUa3 située en face du lotissement les Beyssons. VRH souhaite acquérir la parcelle communale A 336. Mr Larue fait le point avec le Conseil Municipal sur les réseaux existants, les voiries... Une modification du PLU est à envisager car le type de construction prévu dans le PLU est trop restreint, si VRH envisage de construire maisons individuelles, maisons groupées et / ou appartements.

Vente de la parcelle A336 à VRH :

Mme le maire rappelle que la parcelle A336 qui servait de terrain de football, n'est plus utilisée par le club de football intercommunal, Inter Haute Herbasse et n'est plus ouverte au public. Mme le maire rappelle également que cette parcelle est située dans la zone AUa3 du PLU, où une orientation d'aménagement programmée est prévue

Dès lors, préalablement à la vente, il est proposé au CM, de constater la désaffectation de la parcelle A336, d'en prononcer le déclassement du domaine public, de l'intégrer au domaine privé communal et d'approuver sa cession.

Le CM, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de constater la désaffectation de la parcelle A336, de prononcer son déclassement, accepte la vente de la parcelle d'une surface d'environ 3850 m2 à VRH, et autorise Mme le maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Vote du budget primitif de la commune:

Mme le Maire présente au CM le budget primitif 2019 de la Commune. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 472 675 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 419 823 €

Le CM, après délibération et à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2019 de la commune.

En investissement, les principaux projets sont des travaux de voirie, des frais d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, les frais de modification du PLU et les frais d'aménagement de la place de l'église

Vote du taux des taxes locales 2019:

Mme le Maire présente au CM les taux de taxe actuellement en vigueur, non changés depuis le début du mandat : Taxe d'habitation : 12,52% - Taxe foncière bâti : 18,76 % - Taxe foncière non bâti : 52,93 %

Le CM après délibération et à l'unanimité des membres présents, considère que l'excédent de fonctionnement et le produit fiscal attendu de 163 300 euros permettent d'équilibrer le budget 2019 et ne nécessitent pas d'augmenter le taux des taxes pour 2019, et décide de voter les taux 2019 suivants :

Taxe d'habitation : 12.52 - Taxe foncière sur le bâti : 18.76 - Taxe foncière sur le non bâti : 52.93

Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune:

Mme le maire explique au CM qu'un projet de l'ONF est d'encaisser les recettes des ventes de bois des forêts gérées par l'ONF, en lieu et place des communes à compter du 01/07/2019. Les représentants des communes forestières sont contre ce projet.

Le CM après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de refuser l'encaissement des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP et autorise Mme le maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Avenant n°2 à la convention assistance retraite CNRACL (2015-2017) entre le CDG et la commune:

Mme le maire présente au CM l'avenant 2 à la convention assistance retraite établie par le CDG.

Le CM après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de proroger la convention assistance retraite entre le CDG et la commune jusqu'à la signature de la nouvelle convention partenariale de la CNRACL.

VRAGGLO / Gestion des déchets ménagers:

Un représentant du service Ordures Ménagères de VRAgglo est venu rencontrer le maire et les adjoints pour expliquer les projets de VRAgglo concernant les ordures ménagères. A terme, l'ensemble des bacs à roulettes sera remplacé par des conteneurs semi-enterrés. 18 communes de l'Agglo sont déjà équipées du nouveau mode de collecte. Etant donné les projets de construction à venir dans le village, Crépol sera équipé de 4 points de collecte répartis sur la commune en 2020.

Validation du nom de la nouvelle école intercommunale :

La nouvelle école intercommunale se situe sur le territoire de commune nouvelle de Valherbasse. C'est donc Valherbasse qui a choisi le nom de la nouvelle école après les résultats du questionnaire proposé aux parents d'élèves du RPI. Le nom choisi est « L'école des Collines » Le CM est d'accord sur cette proposition.

Divers:

- Des travaux sont prévus pendant les vacances scolaires d'avril, sur la départementale en face de la Fayardée.
- L'association Garochat remercie le CM, pour la location gratuite de la salle des fêtes lors des séances cinéma du 23/03/19.